

Informations de base	
2013/2073(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en oeuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012 Subject 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.10 Jeunesse	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CULT Culture et éducation	PAPANIKOLAOU Georgios (PPE)	19/09/2012
		Rapporteur(e) fictif/fictive ROTH NEVEĎALOVÁ Katarína (S&D) AYLWARD Liam (ALDE) TAVARES Rui (Verts/ALE) MCCLARKIN Emma (ECR) VERGIAT Marie-Christine (GUE/NGL)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	CHRISTENSEN Ole (S&D)	26/10/2012
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	ANDERSON Martina (GUE/NGL)	27/11/2012
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Éducation, jeunesse, sport et culture	VASSILIOU Androulla

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/09/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0495 	Résumé
10/06/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/06/2013	Vote en commission		
22/07/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0238/2013	Résumé
10/09/2013	Débat en plénière		
11/09/2013	Décision du Parlement	T7-0364/2013	Résumé
11/09/2013	Résultat du vote au parlement		
11/09/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2073(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/7/12521

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE510.551	16/05/2013	
Amendements déposés en commission		PE513.037	30/05/2013	
Avis de la commission	EMPL	PE508.133	31/05/2013	
Avis de la commission	REGI	PE510.632	03/06/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0238/2013	22/07/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0364/2013	11/09/2013	Résumé

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2012)0495 	10/09/2012	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2013)816	19/12/2013	

Mise en oeuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012

2013/2073(INI) - 10/09/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : projet de rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (*Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2018*).

CONTEXTE : la [résolution du Conseil](#) relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) impose à l'UE d'établir **un rapport sur la jeunesse à la fin de chaque cycle triennal** dans un double objectif:

- 1) évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs généraux de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ;
- 2) constituer une base pour l'établissement des priorités à prévoir dans le prochain cycle de travail.

La présente communication contient le projet de rapport de l'UE sur la jeunesse que le Conseil doit adopter dans ce contexte.

CONTENU : le cadre de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) fondé sur la communication de la Commission intitulée «*Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser*» visait à :

- créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail;
- favoriser la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité de tous les jeunes.

Cette stratégie sur laquelle le Parlement européen s'est prononcé dans [une résolution de 2010](#) se subdivise en 2 cycles.

1^{er} cycle de la stratégie : la mise en œuvre du 1^{er} cycle de travail triennal de la stratégie qui couvre la période **2010-2012** a montré **sa durabilité et sa souplesse** en tant que cadre pour une série d'actions mises en œuvre par la Commission, les États membres et d'autres parties prenantes. Elle a servi d'instrument pour forger des liens entre des domaines d'action, notamment l'emploi et l'esprit d'entreprise, l'éducation et la formation ainsi que l'inclusion sociale, afin d'élaborer des solutions à plusieurs facettes en faveur des jeunes. Elle s'est révélée appropriée pour dégager des solutions permettant de **résorber l'important chômage des jeunes** qui sévit actuellement et pour soutenir le nombre croissant de jeunes qui ne sont ni dans la vie active, ni dans le système éducatif, ni en formation.

L'autre volet portant sur **l'animation socio-éducative** a contribué au développement des jeunes. L'approfondissement et l'élargissement du dialogue avec les jeunes non seulement relèvent la qualité et la légitimité de la politique de la jeunesse mais augmentent aussi les attentes vis-à-vis de l'UE et de ses États membres. À cet effet, l'UE devrait mettre tout en œuvre pour inciter tous ses jeunes à participer au façonnement de l'avenir de l'UE.

2^{ème} cycle de la stratégie : pour développer sa contribution à Europe 2020, le 2^{ème} cycle triennal de la stratégie (**2013-2015**) doit s'attaquer aux problèmes que la crise a engendrés pour les jeunes.

L'accent doit être mis sur :

- l'emploi et l'esprit d'entreprise,
- le renforcement de l'accès au travail,
- le développement des aptitudes d'innovation et de créativité des jeunes ;
- l'inclusion sociale, la santé et le bien-être.

Les principales actions envisagées dans ce contexte peuvent se résumer comme suit :

1) renforcement du lien entre la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et Europe 2020 : les priorités du prochain cycle de travail doivent concorder avec les priorités et activités générales actuelles d'Europe 2020. **L'emploi des jeunes continuera à être une question prioritaire pour l'UE.** Les États membres devront cibler les jeunes qui ne sont pas dans la vie active et qui ne sont ni dans l'enseignement ni en formation et faire le meilleur usage des financements de l'UE disponibles. Ils doivent déployer des efforts plus importants afin d'élargir l'accès des jeunes à l'emploi, aux contrats d'apprentissage et de stage et d'améliorer leur aptitude à l'emploi.

La Commission appuie les efforts des États membres en lançant de nouvelles initiatives au niveau de l'UE :

- l'initiative «**Ton premier emploi EURES**», qui aide les jeunes à trouver un travail à l'étranger, et de l'appui à la constitution de **garanties pour la jeunesse** (dispositifs que les États membres doivent mettre sur pied pour garantir que tous les jeunes bénéficient d'une proposition d'emploi de qualité, poursuivent des études, aient un contrat d'apprentissage ou un stage dans les 4 mois qui suivent leur entrée dans le chômage et d'un cadre de qualité pour les stages) ;
- les programmes dans le domaine de **l'éducation et de la jeunesse** ;
- le renforcement de la coopération sur le terrain afin de favoriser la situation **des jeunes plus vulnérables ou au bord de l'exclusion sociale** ;
- la promotion et la reconnaissance de **l'apprentissage non formel et informel** dans le cadre de l'animation socio-éducative et dans l'encouragement à la participation aux organisations de jeunes dans l'optique d'acquérir des aptitudes transversales.

2) progrès dans la mise en œuvre : la communication met en avant les difficultés de mise en œuvre dans certains secteurs. La Commission note que la coopération intersectorielle peut être améliorée dans tous les domaines qui touchent les jeunes. Chacun doit consentir des efforts supplémentaires pour asseoir sa politique de la jeunesse sur davantage de faits concrets et échanger ses bonnes pratiques par l'apprentissage mutuel.

Le dialogue structuré avec les jeunes peut être renforcé en élargissant le cercle des participants aux groupes de travail nationaux et en veillant à ce que les décideurs prennent les recommandations des jeunes pleinement en compte.

La Commission développera l'initiative de la carte «**Jeunesse en mouvement**» afin de faciliter la mobilité des jeunes dans toute l'Europe. Elle sensibilisera tous les jeunes et facilitera le dialogue avec eux, en particulier ceux qui ont moins de perspectives, par les nouveaux instruments interactifs du Portail européen de la jeunesse. La politique de la jeunesse étudiera aussi les mesures permettant d'encourager le potentiel de créativité et d'innovation des jeunes lorsqu'il s'agit de tenter de s'attaquer aux problèmes de l'emploi, de l'aptitude à l'emploi et de l'inclusion. Le programme «**Jeunesse en action**» et le futur programme de l'UE concernant les jeunes joueront un rôle particulier pour soutenir ces initiatives dans ce contexte.

Mise en oeuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012

2013/2073(INI) - 22/07/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté à l'unanimité le rapport d'initiative de Georgios PAPANIKOLAOU (PPE, EL) sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012.

Les députés rappellent qu'en février 2013, **le taux global de chômage des jeunes de l'UE s'élevait à 23,5%** et qu'en 2011, la perte économique imputable au désengagement des jeunes du marché du travail était évaluée à 153 milliards EUR, soit 1,2% du PIB de l'UE.

Dans ce contexte, les députés estiment que **le budget de 6 milliards EUR alloué à la lutte contre le chômage des jeunes dans le futur CFP est insuffisant** et devrait être considérablement augmenté lors des négociations actuelles sur le cadre financier (CPF). Ils demandent au Conseil de mettre davantage l'accent sur les jeunes en les considérant comme une priorité dans tous les programmes européens au titre du futur CFP.

Dans la foulée, les députés regrettent les grandes déclarations d'intention du Conseil européen ainsi que l'ambivalence du Conseil qui préconise de dégager des moyens supplémentaires pour les jeunes tout en retardant les négociations concernant les paiements pour la modification du budget 2013, ce qui met en péril le paiement des bourses Erasmus.

Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012 : les députés observent l'impact qu'a eu la stratégie en faveur de la jeunesse durant le premier cycle (2010-2012) et souhaitent qu'à l'avenir les recommandations des jeunes soient mieux prises en compte.

D'une manière générale, ils reconnaissent la nécessité d'adopter une **approche transsectorielle et équilibrée dans les 8 domaines d'action de la stratégie de l'UE** en faveur de la jeunesse et appellent à l'établissement de priorités de la politique la jeunesse inspirées et façonnées par la voix et les objectifs des jeunes eux-mêmes.

Défis à relever lors du prochain cycle: en matière d'éducation, de formation, d'innovation et de financement, les députés insistent sur un meilleur investissement dans les qualifications adaptées à l'emploi des jeunes. Ils préconisent la création de programmes plus flexibles, l'intégration de compétences entrepreneuriales et transversales, et l'apprentissage précoce des langues étrangères.

Ils demandent en particulier :

- la transférabilité totale des acquis sociaux afin de ne pas mettre en danger la protection sociale des jeunes actifs en mobilité ;
- des méthodes visant à accroître l'innovation dans les programmes scolaires nationaux ;
- le renforcement de la formation professionnelle et des contrats d'apprentissage dans les États membres ;
- une plus grande implication des autorités locales et régionales dans la conception et la mise en œuvre des politiques ;
- l'implication des villes et des régions dans l'anticipation des besoins pour les jeunes ;
- le renforcement de la formation continue et l'acquisition des compétences transversales, telles que des compétences en matière de TIC, du leadership et des langues mais aussi de l'apprentissage informel et non formel pour le développement des valeurs, des aptitudes et des compétences des jeunes ;
- la féminisation de métiers typiquement "masculins", notamment dans le secteur des technologies de l'information ;
- la lutte résolue contre les inégalités scolaires, l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- le renforcement des services de conseil et d'orientation à un stade précoce afin d'améliorer la capacité des jeunes à prendre des décisions suffisamment éclairées ;
- le renforcement du secteur créatif.

Emploi des jeunes et entrepreneuriat : les députés appellent les États membres à tirer pleinement parti des Fonds structurels de l'UE pour la période 2007-2013, notamment le FSE et demandent à la Commission de tenir le Parlement européen régulièrement informé des progrès réalisés par les États membres. Les fonds devraient être investis dans un programme qui permettrait de **stimuler les investissements pour la formation et l'emploi en vue de combattre les taux élevés inacceptables de chômage chez les jeunes**, notamment en encourageant le développement d'entreprises par les jeunes, grâce à la culture de l'esprit d'entreprise.

Les députés accueillent favorablement l'initiative pour l'emploi des jeunes ainsi que la nouvelle initiative de l'UE sur un système de **Garantie pour la jeunesse** qui sera étendu aux jeunes âgés de moins de 30 ans et qui devrait leur offrir des perspectives de haute qualité, significatives et pertinentes. Les députés soulignent toutefois que le système de garantie pour la jeunesse **ne peut pas remplacer les réformes et les efforts structurels qui doivent permettre aux systèmes éducatifs et aux marchés du travail de certains États membres** d'être capables de relever les défis du futur.

Parallèlement, les députés demandent :

- la mise en place d'incitants permettant aux jeunes de créer leur propre entreprise, sous le slogan "**si tu ne trouves pas de travail, crées-en toi un**";
- des incitants pour soutenir un emploi de qualité pour les jeunes, tels que des réductions d'impôts et de cotisations sociales ;
- le renforcement des entreprises sociales qui permettent de combattre la pauvreté et lutter contre l'exclusion sociale en investissant dans l'éducation des jeunes ;
- la création d'un filet de sécurité dans les États membres pour les jeunes entreprises qui font faillite.

Nouvelles technologies et médias sociaux : dans ce domaine, les députés appellent la Commission à lancer une enquête pour suivre l'impact des nouvelles technologies et des médias sociaux sur le quotidien des jeunes. La Commission est invitée à tirer parti du dynamisme des médias sociaux dans l'éducation, la formation et la participation des jeunes en vue d'améliorer l'employabilité et de renforcer l'entrepreneuriat, l'innovation et la culture.

Ils appellent également à protéger les jeunes contre toutes les formes d'abus, y compris les abus et attaques en ligne à l'encontre de leurs données à caractère personnel et de leur santé.

Les députés insistent par ailleurs sur une plus grande visibilité des initiatives de la Commission en faveur de la jeunesse (telles que le portail européen de la jeunesse) et attendent la publication annoncée par la Commission de l'"*Opening Up Education*" visant à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et l'équité des systèmes d'éducation, de formation et d'apprentissage en renforçant l'intégration des TIC et des nouvelles technologies dans l'éducation et la formation.

Participation des jeunes et citoyenneté européenne : les députés invitent la Commission à maintenir et à renforcer son soutien en faveur d'une **carte jeunes au niveau européen**, en vue de faciliter l'accès des jeunes à la culture dans l'ensemble de l'UE. Ils demandent également le renforcement des mesures d'encouragement des jeunes à la participation à un sport. Des mesures sont en outre demandées pour que l'Union transmette des messages forts orientés vers la jeunesse dans le cadre des élections européennes de 2014 et promeuvent le renforcement de l'intégration européenne. D'autres mesures sont préconisées pour : i) développer des programmes d'ouverture à l'attention des groupes marginalisés ; ii) la participation des jeunes à des organisations ou la promotion du volontariat, iii) le développement d'actions destinées à renforcer l'autonomie des jeunes et la participation des jeunes dans la société.

Principes généraux : les députés mettent enfin l'accent sur la nécessité de supprimer toutes les formes de discrimination entre les jeunes fondée sur le genre, la race ou l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Mise en oeuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012

2013/2073(INI) - 11/09/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 612 voix pour, 55 voix contre et 19 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012.

Le Parlement rappelle qu'en février 2013, **le taux global de chômage des jeunes de l'UE s'élevait à 23,5%** et qu'en 2011, la perte économique imputable au désengagement des jeunes du marché du travail était évaluée à 153 milliards EUR, soit 1,2% du PIB de l'UE.

Dans ce contexte, le Parlement estime que **le budget de 6 milliards EUR alloué à la lutte contre le chômage des jeunes dans le futur CFP est insuffisant** et devrait être considérablement augmenté lors des négociations actuelles sur le cadre financier (CPF). Il demande au Conseil de mettre davantage l'accent sur les jeunes en les considérant comme une priorité dans tous les programmes européens au titre du futur CFP.

Dans la foulée, le Parlement regrette les grandes déclarations d'intention du Conseil européen ainsi que l'ambivalence du Conseil qui préconise de dégager des moyens supplémentaires pour les jeunes tout en retardant les négociations concernant les paiements pour la modification du budget 2013, ce qui met en péril le paiement des bourses Erasmus.

Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012 : le Parlement observe l'impact qu'a eu la stratégie en faveur de la jeunesse durant le premier cycle (2010-2012) et souhaite qu'à l'avenir les recommandations des jeunes soient mieux prises en compte.

D'une manière générale, il reconnaît la nécessité d'adopter une **approche transsectorielle et équilibrée dans les 8 domaines d'action de la stratégie de l'UE** en faveur de la jeunesse et appelle à l'établissement de priorités de la politique la jeunesse inspirées et façonnées par la voix et les objectifs des jeunes eux-mêmes.

Défis à relever lors du prochain cycle: en matière d'éducation, de formation, d'innovation et de financement, le Parlement insiste sur un meilleur investissement dans les qualifications adaptées à l'emploi des jeunes. Il préconise la création de programmes plus flexibles, l'intégration de compétences entrepreneuriales et transversales, et l'apprentissage précoce des langues étrangères.

Le Parlement reconnaît que le nouveau programme «Horizon 2020» représente un cadre approprié pour stimuler la recherche, l'innovation et l'excellence dans le domaine des sciences. **Il met toutefois en garde contre les coupes budgétaires dans le domaine de l'éducation au sein de certains États membres** qui compromettent ses objectifs.

Le Parlement demande en particulier :

- la transférabilité totale des acquis sociaux afin de ne pas mettre en danger la protection sociale des jeunes actifs en mobilité ;
- des méthodes visant à accroître l'innovation dans les programmes scolaires nationaux ;
- le renforcement de la formation professionnelle et des contrats d'apprentissage dans les États membres ;
- une plus grande implication des autorités locales et régionales dans la conception et la mise en œuvre des politiques ;
- l'implication des villes et des régions dans l'anticipation des besoins pour les jeunes ;
- le renforcement de la formation continue et l'acquisition des compétences transversales, telles que des compétences en matière de TIC, du leadership et des langues mais aussi de l'apprentissage informel et non formel pour le développement des valeurs, des aptitudes et des compétences des jeunes ;
- la féminisation de métiers typiquement "masculins", notamment dans le secteur des technologies de l'information ;
- la lutte résolue contre les inégalités scolaires, l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- le renforcement des services de conseil et d'orientation à un stade précoce afin d'améliorer la capacité des jeunes à prendre des décisions suffisamment éclairées ;
- le renforcement du secteur créatif.

Emploi des jeunes et entrepreneuriat : le Parlement appelle les États membres à tirer pleinement parti des Fonds structurels de l'UE pour la période 2007-2013, notamment le FSE et demande à la Commission de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés par les États membres. Les fonds devraient être investis dans un programme qui permettrait de **stimuler les investissements pour la formation et l'emploi en vue de combattre les taux élevés inacceptables de chômage chez les jeunes**, notamment en encourageant le développement d'entreprises par les jeunes, grâce à la culture de l'esprit d'entreprise.

Le Parlement accueille favorablement l'initiative pour l'emploi des jeunes ainsi que la nouvelle initiative de l'UE sur un système de **Garantie pour la jeunesse** qui serait étendu aux jeunes âgés de moins de 30 ans et qui devrait leur offrir des perspectives de haute qualité, significatives et pertinentes. Il souligne toutefois que le système de garantie pour la jeunesse **ne peut pas remplacer les réformes et les efforts structurels qui doivent permettre aux systèmes éducatifs et aux marchés du travail de certains États membres** d'être capables de relever les défis du futur.

Parallèlement, le Parlement demande :

- la mise en place d'incitants permettant aux jeunes de créer leur propre entreprise, sous le slogan "**si tu ne trouves pas de travail, crées-en toi un**" ;
- des incitants pour soutenir un emploi de qualité pour les jeunes, tels que des réductions d'impôts et de cotisations sociales ;
- le renforcement des entreprises sociales qui permettent de combattre la pauvreté et lutter contre l'exclusion sociale en investissant dans l'éducation des jeunes ;
- **la création d'un filet de sécurité dans les États membres pour les jeunes entreprises qui font faillite.**

Nouvelles technologies et médias sociaux : dans ce domaine, le Parlement appelle la Commission à lancer une enquête pour suivre l'impact des nouvelles technologies et des médias sociaux sur le quotidien des jeunes. La Commission est invitée à tirer parti du dynamisme des médias sociaux dans l'éducation, la formation et la participation des jeunes en vue d'améliorer l'employabilité et de renforcer l'entrepreneuriat, l'innovation et la culture.

Il appelle également à protéger les jeunes contre toutes les formes d'abus, y compris les abus et attaques en ligne à l'encontre de leurs données à caractère personnel et de leur santé.

Le Parlement insiste par ailleurs sur une plus grande visibilité des initiatives de la Commission en faveur de la jeunesse (telles que le portail européen de la jeunesse) et attend la publication annoncée par la Commission de l'"*Opening Up Education*" visant à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et l'équité des systèmes d'éducation, de formation et d'apprentissage en renforçant l'intégration des TIC et des nouvelles technologies dans l'éducation et la formation.

Participation des jeunes et citoyenneté européenne : le Parlement invite la Commission à maintenir et à renforcer son soutien en faveur d'une **carte jeunes au niveau européen**, en vue de faciliter l'accès des jeunes à la culture dans l'ensemble de l'UE. Il demande également le renforcement des mesures d'encouragement des jeunes à la participation à un sport. Des mesures sont en outre demandées pour que l'Union transmette des messages forts orientés vers la jeunesse dans le cadre des élections européennes de 2014. Il demande aussi l'intégration de cours sur l'Europe dans les cursus scolaires. D'autres mesures sont préconisées pour : i) développer des programmes d'ouverture à l'attention des groupes marginalisés ; ii) la participation des jeunes à des organisations ou la promotion du volontariat, iii) le développement d'actions destinées à renforcer l'autonomie des jeunes et la participation des jeunes dans la société.

Principes généraux : le Parlement met enfin l'accent sur la nécessité de supprimer toutes les formes de discrimination entre les jeunes fondée sur le genre, la race ou l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.